

Image not found or type unknown



L'aidant familial est-il un salarié ?

Par **jmaa**, le **07/06/2015 à 16:04**

Bonjour
un aidant familial est ce qu'il est un salarié ?
Si oui peut-il avoir un contrat de travail ?
Et où se renseigner ?.

Par **aguesseau**, le **07/06/2015 à 18:01**

bjr,
pour être salarié, il faut un employeur.
donc impossible de répondre à votre question sans plus de renseignements.
cdt

Par **jmaa**, le **07/06/2015 à 18:11**

j'aide ma mère qui est handicapée et dépendante et je suis dédommagé

Par **moisse**, le **08/06/2015 à 09:14**

Dédommagée par qui ?
Si c'est par votre mère, c'est elle l'employeur.
Sinon c'est celui qui paie.
Sauf si vous exercez en tant qu'entrepreneur ces services à domicile, auquel cas vous facturez vos interventions.

Par **Formell - Aidants familia**, le **08/06/2015 à 16:12**

Bonjour,rnrnAidant familial n'est pas un statut salarié. On peut être salarié d'une entreprise ou être son propre patron et aidant familial en même temps. rnrnVoici des informations qui pourraient vous être utiles : <http://bit.ly/1IZBPwL>rnrnCordialement,

Par **jmaa**, le **08/06/2015 à 16:26**

MERCI rnMAIS J AI CHERCHE ET J AI RIENS TROUVE

Par **moisse**, le **08/06/2015 à 19:20**

Bonjour jmma,rnVous avez la manie, au travers de plusieurs sujets, de ne jamais répondre aux questions qui vous sont posées pour préciser les renseignements que vous recherchez.rnQui vous paie ??????????rnDire que "aidant-familial" n'est pas un statut salarié n'a pas de signification.

Par **jmaa**, le **08/06/2015 à 19:31**

BonjourrnC'est la mdph qui paie

Par **moisse**, le **11/06/2015 à 19:12**

Bonsoir,rnNon.rnSon statut c'est épouse.

Par **moisse**, le **11/06/2015 à 20:04**

Il fait comme il veut.rnLes aides sociales sont accordées sur instruction d'un dossier.rnCelui-ci, outre l'aspect médical, comporte la situation familiale, les revenus...rnJ'ai rempli des dossiers pour le compte de proches, destinés à la MDPH et vous devez bien savoir de quoi il s'agit.